

# Le circuit d'un signalement sanitaire et la gestion d'épidémie – actions de la CVAGS



22 juin 2023

Aline Cot, Radia Ould Larabi et Marie-Luce Raymon pour la CVAGS

Cellule de Veille Alerte et Gestion Sanitaire (CVAGS)  
Pôle Alertes Risques et Vigilances  
Direction de la Santé Publique - ARS Occitanie

**Journée de Prévention des IAS en FAM, MAS et IEM à Fontenilles (31)**

# Contenu

- **Le rôle de l'ARS dans la veille et la sécurité sanitaire**
- Que signaler, par qui, comment, pourquoi ?
- Un aperçu de l'activité sanitaire en 2022- 2023
- Point d'information Formulaire IRA+

# Qu'est-ce que la veille sanitaire?

→ C'est l'ensemble des actions visant à reconnaître la survenue d'un évènement inhabituel ou anormal pouvant présenter une menace pour la santé humaine dans une perspective d'anticipation, d'alerte et d'action précoce.

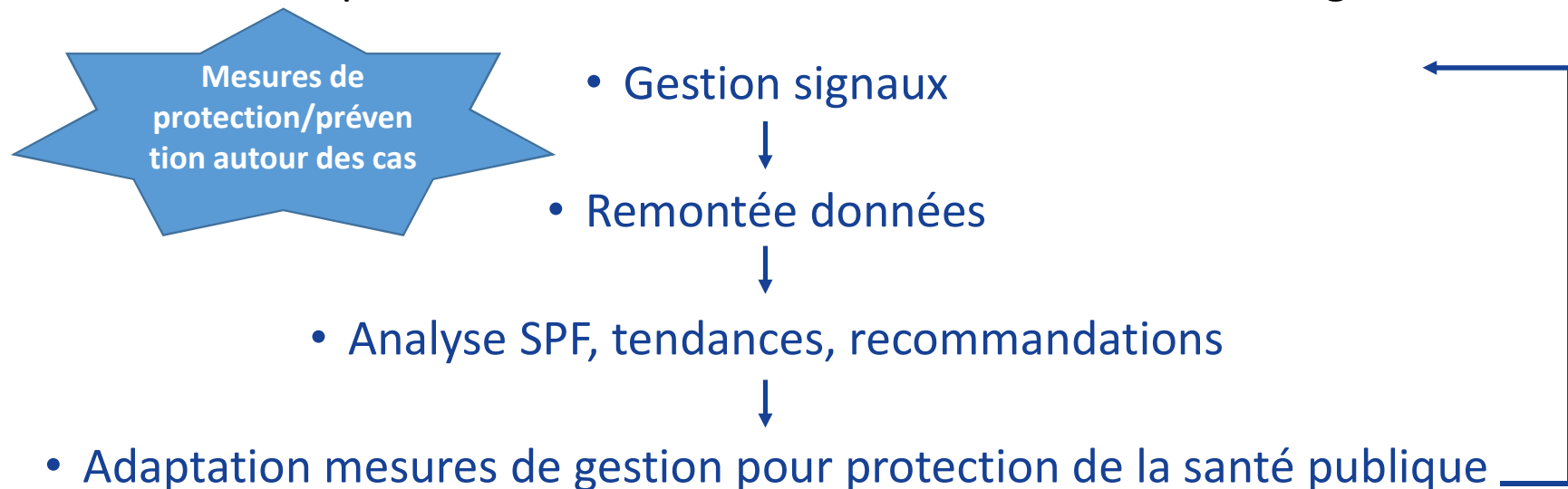
→ L'ARS organise l'observation de l'état de santé de la région et la veille sanitaire, en particulier le recueil, la validation, la transmission et le traitement des signalements d'évènements sanitaires

# Les missions de veille sanitaire de l'ARS

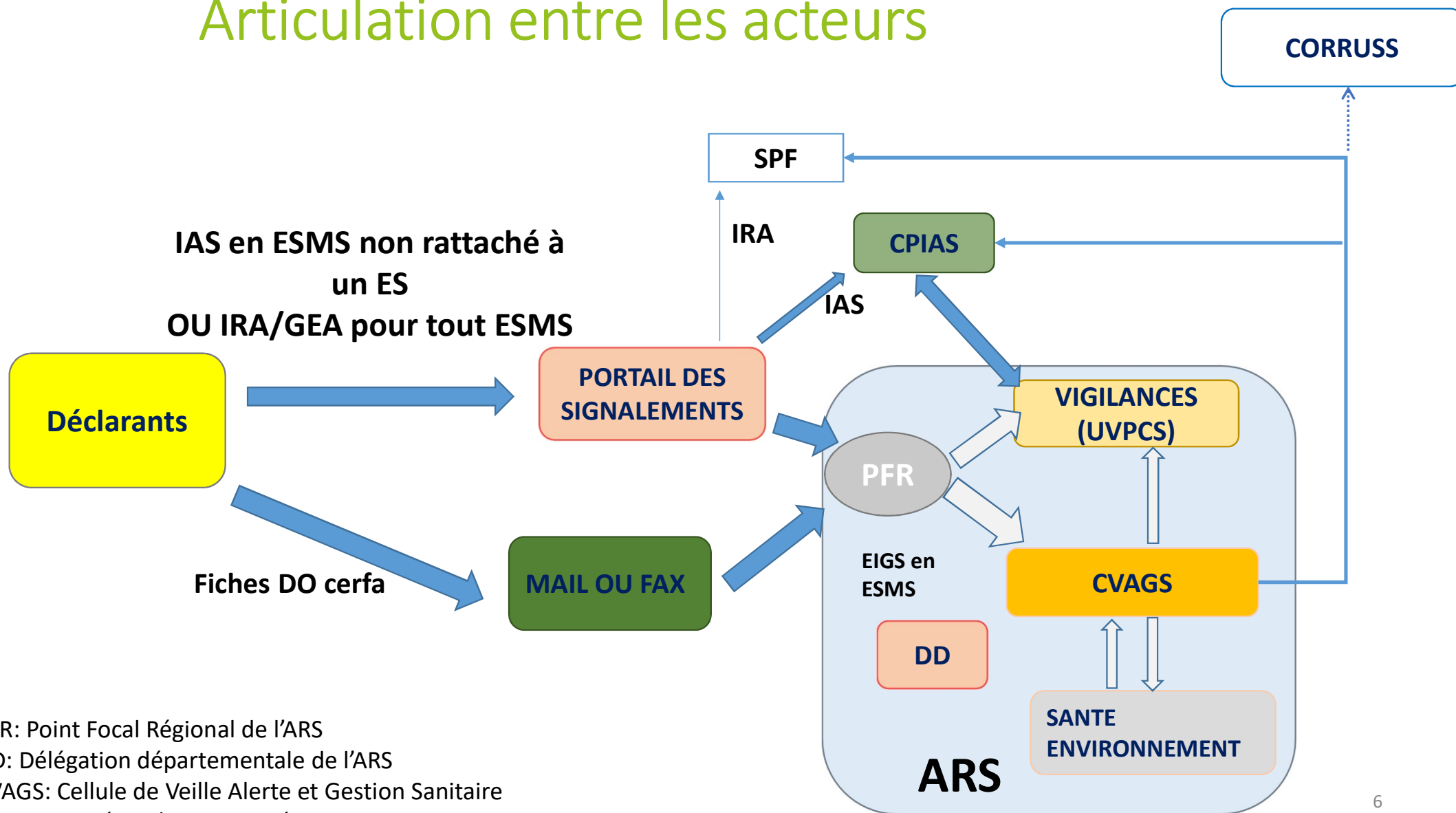
- Réception et validation de tous signaux sanitaires de la région (MDO et autres pathologies à potentiel épidémique) issues de différents systèmes de surveillance
- Organisation de l'évaluation et investigation des signaux (avec appui sur les experts et spécialistes)
- Gestion des signaux selon procédures et suivi dans système d'information interne
- Transmission des signaux si nécessaire au Ministère de la santé (CORRUSS)
- Organisation de la veille et sécurité sanitaire au niveau régional (dont les Vigilances)
- Promotion de la déclaration auprès des professionnels de santé (Portail de signalements notamment), sensibilisation et rétro-information

# La Cellule de Veille, Alerte et Gestion Sanitaire (CVAGS)

- A une action immédiate, visant à prendre les mesures urgentes autour des cas de maladies à potentiel épidémique afin de protéger la population exposée
- Participe à la surveillance épidémiologique en remontant à Santé Publique France (SpF) les données nécessaires recueillies lors des investigations, afin de contribuer à l'évolution des connaissances sur l'épidémiologie de la pathologie, permettre l'analyse des tendances et l'adaptation des directives nationales et mesures de gestion



# Articulation entre les acteurs



PFR: Point Focal Régional de l'ARS  
DD: Délégation départementale de l'ARS  
CVAGS: Cellule de Veille Alerte et Gestion Sanitaire  
UVPCS: Unité Vigilances et Préparation aux Crises Sanitaires

- Le rôle de l'ARS dans la veille et la sécurité sanitaire
- Que signaler, par qui, comment, pourquoi ?
- Un aperçu de l'activité sanitaire en 2022- 2023
- Point d'information Formulaire IRA+

## *Pourquoi signaler :*

- mettre rapidement en place des mesures pour limiter notamment les risques d'épidémie ;
- permettre une surveillance de ces maladies afin d'analyser les tendances et de mieux cibler les actions de prévention et de contrôle aux niveaux local et national



## *Que signaler :*

→ Tout événement pouvant avoir un impact sur la santé de la population

### Notamment:

- *Les maladies à déclaration obligatoire (MDO)*
  - hépatite A, légionellose, méningocoque, TIAC ... il existe 36 MDO
- *Les maladies hors MDO:*
  - cas groupés IRA, GEA, gale, ...

## *Par qui:*

- **Tout professionnel du domaine médico-social peut émettre un signalement**
- En établissement médico-social, un référent peut être nommé pour:
  - Coordonner sa gestion
  - Faire la promotion du signalement interne au sein de la structure

## Comment :

- Sur le Portail de signalement : **Portail de signalement des événements sanitaires indésirables:**  
<https://signalement.social-sante.gouv.fr>
- Par mail sur [ars-oc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-alerte@ars.sante.fr)
- Par téléphone: 0800 301 301
- Par fax: 05 34 30 25 86



# Organisation de la CVAGS

## Point Focal Régional (PFR)

- Réception Analyse Validation  
Enregistrement des signaux
- Attribution aux différents services  
gestionnaires de l'ARS

## CVAGS

- Investigation -Gestion des MDO et non  
MDO
- Coordination des mesures de gestion

**8h30 à 18h** : 5 permanenciers, 9 infirmières et 3  
médecins + 1 responsable

**Relai par astreinte** soir, WE, jour férié, jour  
fermeture ARS

# Etapes de la réception à la clôture du signal

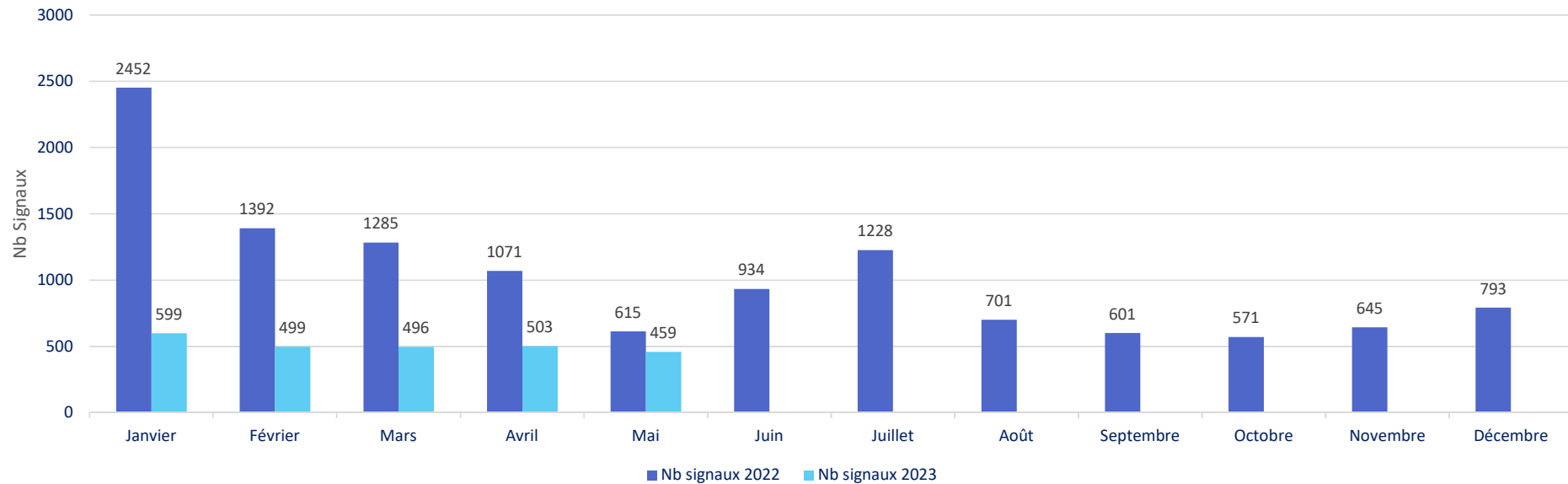
1. Réception: pathologies MDO et Hors MDO (surveillance épidémiologique)
2. Qualification : en fonction de la criticité et de la pathologie
3. Enregistrement: identifier le signal (lieu, type collectivité, population, date,...)
4. Attribution: infirmière référente du dossier
5. Analyse/Validation: lecture des critères de notification
6. Gestion: en collaboration avec un référent de la structure (direction, chef de service, médecin, cadre,...)
7. Rétro information: point de situation et évolution du dossier
8. Clôture: situation gérée et fin du risque épidémique

- Le rôle de l'ARS dans la veille et la sécurité sanitaire
- Que signaler, par qui, comment, pourquoi ?
- Un aperçu de l'activité sanitaire en 2022- 2023
- Point d'information Formulaire IRA+

# Activité sanitaire

- Au total entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023: 8029 signaux sanitaires enregistrés par le Point Focal Régional de l'ARS

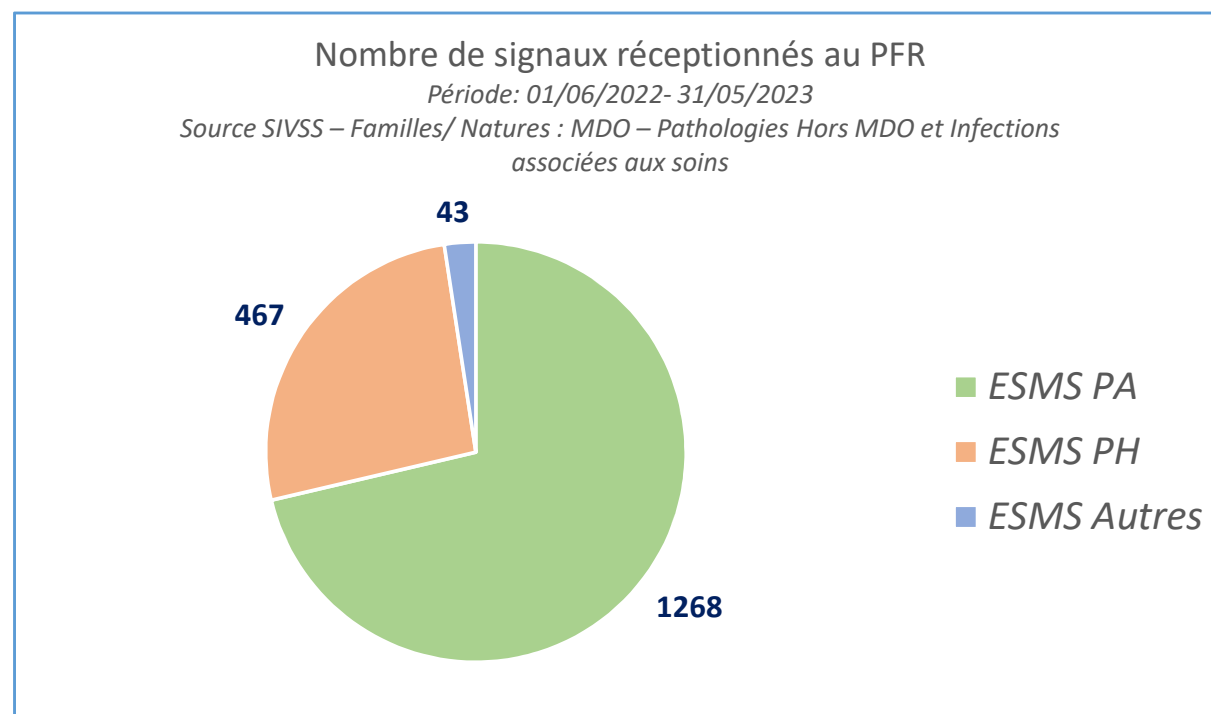
*Ventilation mensuelle des signaux réceptionnés au PFR  
Années 2022 -2023  
Source SIVSS*



# FOCUS Secteur MS

- 1778 signaux de pathologies MDO et hors MDO ou IAS identifiant un établissement médico-social

Secteur	Nb signaux	Part secteur (en %)
ESMS PA	1268	71%
ESMS PH	467	26%
ESMS Autres	43	2%
Total	1778	100%



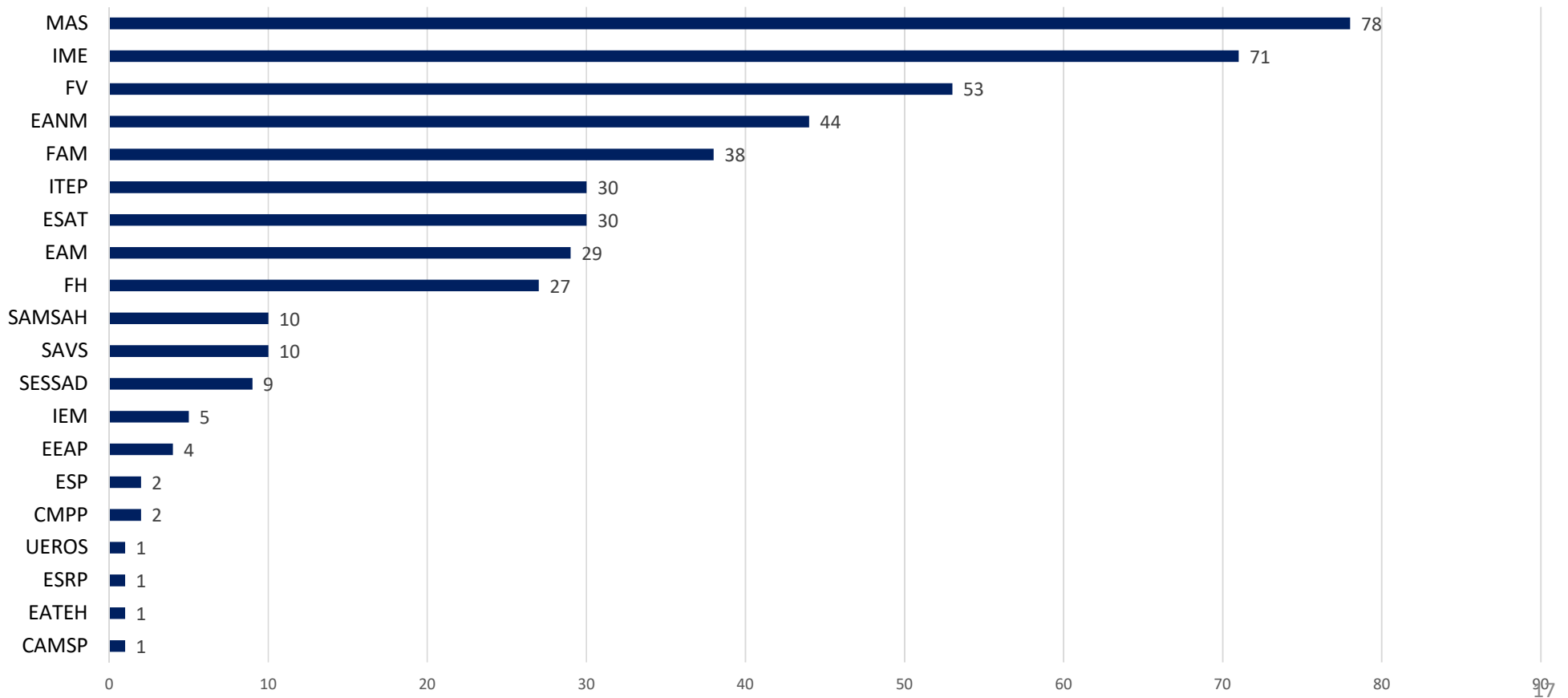


# FOCUS COVID

Nombre de signaux COVID19 réceptionnés au PFR pour les ESMS secteur PH

Période: 01/06/2022- 31/05/2023

Source SIVSS Nature: Coronavirus

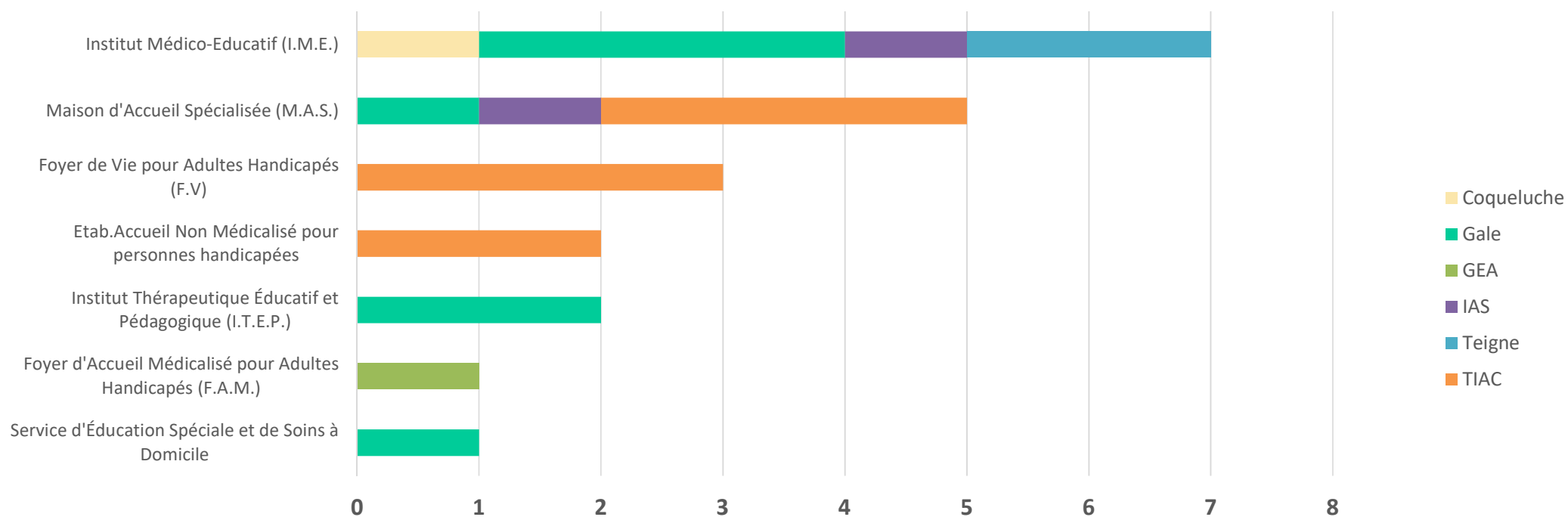


# FOCUS AUTRES MALADIES INFECTIEUSES

Nombre de signaux réceptionnés au PFR pour les ESMS secteur PH

Période: 01/06/2022- 31/05/2023

Source SIVSS Natures: toutes MDO et Pathologies hors MDO (hors COVID) + IAS



**Points d'attention: Traitement direct CVAGS / accompagnement sans enregistrement**

- Le rôle de l'ARS dans la veille et la sécurité sanitaire
- Que signaler, par qui, comment, pourquoi ?
- Un aperçu de l'activité sanitaire en 2022- 2023
- Point d'information Formulaire IRA+

# IRA+

- Jusqu'à présent, deux systèmes de surveillance en ESMS/EMS:
- 1) LE DISPOSITIF DE SUIVI DES CAS GROUPÉS D'IRA HORS COVID-19  
Suivi des cas groupés dans les établissements médico-sociaux (EMS):  
Pour tous les épisodes hors Covid-19, quelle que soit l'étiologie
- 2) LE DISPOSITIF D'INFORMATION PROPRE À LA COVID-19 (voozanoo)  
Suivi des cas individuels de Covid-19 et des décès survenant dans tous les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS),  
Exige des établissements de signaler tous les épisodes de Covid-19 dès le premier cas confirmé et de les actualiser à chaque évolution du nombre de cas ou de décès.

## IRA+

- Aujourd'hui le nouveau dispositif:

### REGROUPEMENT DES DEUX DISPOSITIFS DANS UN SEUL SYSTÈME DE SURVEILLANCE (IRA+)

- Détection rapide des cas groupés
- Surveillance épidémiologique des épisodes dans les établissements
- Le nouveau système va reposer sur une déclaration des **cas groupés** sur le **Portail de signalement des événements sanitaires indésirables** (PSIG), via un questionnaire (volet 1).
- L'épisode de cas groupés sera clôturé sur le PSIG via un volet 2, lorsque l'épisode sera terminé (pas de nouveau cas dans les 14 jours).

# IRA +

## CONDUITE A TENIR AUTOUR D'UNE SITUATION DE CAS GROUPE D'IRA:

« La détection d'un **cas groupé d'IRA: 3 cas en 4 jours** parmi les résidents des établissements ».

*Les cas d'IRA parmi le personnel de l'établissement doivent également être renseignés au moment de l'ouverture et de la clôture de l'épisode, mais ils n'interviennent pas dans le décompte des cas qui conduit au signalement.*

Portail déclaration IRA+: <https://signalement.social-sante.gouv.fr>



Signaler un évènement indésirable >

**EN CAS D'URGENCE**  
Appelez le 15

**EN CAS D'INTOXICATION**  
Contactez [le centre antipoison le plus proche.](#) ↗

Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ? [Cliquez ici](#) ↗ pour plus d'informations.

# IRA +

Merci de prendre le temps d'effectuer un signalement. Vous recevrez un email de confirmation à la fin.

## **Je suis un particulier**

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...



## **Je suis un professionnel de santé**

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...



## **Je suis un autre professionnel**

Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...



IRA +

## Signaler un événement sanitaire indésirable

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

Les vigilances les plus signalées

Evènement indésirable associé à des soins

Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

Cybersécurité

Observatoire national des violences en santé (ONVS)



# IRA +

- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 1ère partie
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 2ème partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 2ème partie
- Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

## *Volet 1*



- Informations déclarant/établissement
- Situation de l'établissement (Date de début des signes, nombre de malades,...)
- Recherche étiologique
- Mesures de contrôle et de gestion mises en place
- Vaccination


# Clôture


- Volet 2 = clôture et remontée à SPF
- Clôture pour IRA: **14 jours après la survenue du dernier cas**
- Volet 2:

- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 1ère partie
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 2ème partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 2ème partie
- Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

# Volet 2

 **Bilan final à la clôture de l'épisode** 

Date du bilan final \* :  

Date de début des signes du dernier cas chez les résidents :  

Chez les résidents

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode \* :

Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode \* :

Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode \* :

Nombre de secteurs/unités/services concernés :

Chez les membres du personnel

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode :

Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode :

Dont nombre de personnes décédées depuis le début de l'épisode :

## *Outils d'aide*

- Guide de signalement disponible sur le site de Santé publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/documents/guide/signalement-des-episodes-de-cas-groupes-d-infection-respiratoire-aigue-ira-dans-les-etablissements-medico-sociaux-ems-.guide-pour-les-etablisse>





Merci pour votre attention !

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
États  
Général  
Républicain

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie

**signaler  
alerter  
déclarer** 24/24  
7/7

Tout événement pouvant avoir un impact sur la santé de la population

Incidents ou événements indésirables/graves (établissements de santé et médico-sociaux et secteur ambulatoire)

Infections associées aux soins

Vigilances sanitaires

Maladies à déclaration obligatoire

Plateforme régionale de signalements sanitaires

0 800 301 301  
appel gratuit

ars-oc-alerte@ars.sante.fr

Fax : 05 34 30 25 86

Pour en savoir +  
occitanie.ars.sante.fr

ARS Occitanie